

## COMMUNIQUÉ

Le 28 janvier, 2008

### **Le public québécois est mal protégé dans les questions d'eau souterraine.**

**Montréal, Québec** – Les actualités (nouvelles radiodiffusées à Radio-Canada le 28 janvier) rappellent que le public québécois pourrait être mieux protégé par le système professionnel en ce qui concerne l'eau souterraine. Dans les nouvelles, la municipalité de Shannon poursuit le gouvernement fédéral et la base militaire de Val Cartier suite au déversement de solvants qui ont contaminé la source d'eau souterraine alimentant la municipalité. Bien que tous les faits demeurent à établir dans ce dossier devant les tribunaux, le cas de Shannon illustre une situation dans laquelle les personnes à risque doivent être informées dans les plus brefs délais. Des accidents ou des erreurs entraînant la contamination sont inévitables. Les interventions par la suite doivent être compétentes et assurer la protection du public.

Le système professionnel québécois vise à assurer que le public reçoive des services de personnes dont la responsabilité est de le protéger en tout premier lieu. En effet, l'appartenance d'une personne à un ordre professionnel crée l'obligation pour cette personne de veiller en priorité aux intérêts du public.

Depuis 2005, l'Ordre des géologues demande aux autorités compétentes de modifier de la *Loi sur les géologues* pour assurer la protection du public ayant recours à des services professionnels concernant l'eau souterraine, l'environnement et l'aménagement. Cette demande vise à corriger la situation actuelle qui permet à toute personne d'offrir au public des services concernant, entre autres, l'évaluation de la contamination ou la migration des contaminants dans l'eau souterraine.

Le Québec est actuellement la seule juridiction nord-américaine dont l'encadrement professionnel de l'exercice de la géologie n'inclut pas l'exercice dans ces domaines essentiels à la protection de la santé et sécurité du public. Rappelons que l'Ontario a proclamé la *Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels* en incluant ces domaines d'activité dans le champ réservé aux géologues; ce faisant, la législature de l'Ontario prenait acte de la tragédie de Walkerton... Shannon n'est pas le premier cas de contamination de nappe au Québec, quand s'assurera t'on d'avoir tous les outils disponibles pour assurer la protection du public?

**Mission** : L'Ordre des géologues a été créé en 2001 par la Loi sur les géologues. La mission de l'Ordre des géologues est la protection du public par l'encadrement de l'exercice des géologues et la surveillance de l'exercice en géologie. L'Ordre accomplit sa mission avec les outils disponibles par le Code des professions. L'Ordre s'acquitte de sa mission en contrôlant la compétence et l'exercice des géologues et en contrôlant l'exercice illégal de la profession.

L'exercice des géologues vise :

- à concourir à découvrir et exploiter les ressources minérales, énergétiques et hydrauliques de la Terre, et,
- à améliorer l'environnement humain et la sécurité du public dans le cadre de l'implantation d'ouvrages et d'aménagements, de la prévention des risques naturels, et de la protection et la réhabilitation des terrains et de l'eau souterraine.

**Contact :**

Alain C. Liard, géo., M. Sc.  
Téléphone: (514)-278-6220  
Courriel: info@ogq.qc.ca

## RELEASE

January 28, 2008

### **The public is poorly protected when it comes to groundwater.**

**Montréal, Québec** –The news (radio news on Radio-Canada of January 28) remind us that the Quebec public could be better protected by the professional system with respect to groundwater. In the news, the municipality of Shannon is suing the federal government and the military base at Val Cartier following disposal of solvents which have contaminated the ground water supply of the municipality. Though many facts have yet to be established in this file which is before the tribunals, the case of Shannon shows a situation where persons at risk must be informed without delay. Contamination by accident or error is unavoidable. Follow-up actions must be competent and must ensure protection of the public.

The Québec professional system was created to ensure that the public receive services from persons whose primary responsibility is to protect the public. In fact, membership in a professional order creates the obligation for the member to look after the interest of the public above all other interests.

Since 2005, the Ordre des géologues asks competent authorities to modify the *Geologists' Act* to ensure the protection of the public having recourse to professional services concerning ground water, environment and land use. This request is meant to correct a situation whereby any person is allowed to offer to the public services in geology concerning (among others) the assessment of contamination or migration of contaminants in ground water.

Quebec remains the only north-American jurisdiction where registration of geologists does not include control of practice of geology in these domains essential to protection of the health and safety of the public. Recall that Ontario proclaimed the *Professional Geoscientists Act, 2000* with the inclusion of these domains in the professional practice reserved to geoscientists; in so doing, the Ontario legislature was acting upon the Walkerton tragedy... Shannon is not the first case of groundwater contamination in Quebec, when will all the available tools be made at the disposal for public protection?

**Mission:** The Ordre des géologues was created in 2001 by the Geologist's Act. The mission of the Ordre des géologues is to protect the public through the control of the practice of geologists and the surveillance of practice in geology. The Ordre accomplishes its mission by controlling the competency and practice of geologists and enforcing against illegal professional practice with the tools available under the Professional Code of Quebec.

The practice of geologists is aimed:

- at supporting the discovery and exploitation of the mineral, energy and hydraulic resources of the earth, and,
- at improving the human environment and public safety through the siting of works and constructions, the prevention of natural hazards, and the protection and rehabilitation of terrains and groundwater.

#### **Contact:**

Alain C. Liard, géo., M. Sc.  
Phone: (514)-278-6220  
Email: info@ogq.qc.ca